



Projet pépîte régionale : Groupe 6

Fiche d'identité et notice du jeu vidéo



RENATURATION DE L'ETANG DES AULNES

Photo : Emeline DELACHER



Contexte et Enjeux

Selon l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la France a perdu près de 50 % de la surface de ses zones humides entre 1960 et 1990. Ce recul a eu de lourdes conséquences sur la biodiversité, la qualité de l'eau et la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

Le 4^e Plan National d'Action en faveur des milieux humides a été lancé en 2022. Ce plan vise à intensifier les efforts déjà engagés en matière de connaissance, de protection et de restauration de ces milieux. À ce titre, l'État et ses opérateurs ont mobilisé au moins 325 millions d'euros pour la période 2022-2026.

À l'échelle locale, les milieux humides ont été identifiés comme une priorité dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Le Val-d'Oise, département d'Île-de-France d'une superficie de 1 246 km², possède un patrimoine naturel riche, structuré notamment autour d'un réseau hydrographique de près de 450 km de cours d'eau. Ce réseau est associé à de nombreux milieux humides tels que marais, prairies, boisements humides et mares.

Parmi les 27 ENS d'intérêt départemental, 14 présentent une dominante humide, dont plusieurs situés dans les vallées de l'Epte, de la Viosne ou du Sausseron. Cette concentration témoigne de la richesse écologique du territoire et de l'importance de sa préservation.

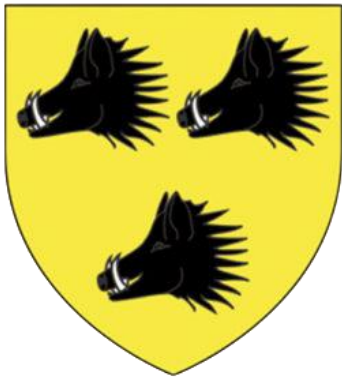
Dans le cadre de cette politique, le Département a notamment acquis l'étang des Aulnes en 2015, ainsi que des parcelles longeant le bras de décharge de la Viosne au nord de la voie ferrée. Ces acquisitions visent à restaurer et valoriser les aspects écologiques et paysagers du site, tout en facilitant l'accueil du public et en favorisant l'éducation à l'environnement.





Porteurs et associés au projet

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un zonage classé Espace Naturel Sensible (ENS), garantissant une protection renforcée du site et une valorisation de ses patrimoines écologiques. Il est porté en partenariat avec plusieurs acteurs institutionnels et associatifs, dont le Conseil Départemental du Val-d'Oise (95), la commune de Montgeroult, l'Association Goujonnaise, ainsi que le Service Nature et Paysages (SNP) de la DRIEAT. Des collaborations sont également prévues ou en cours avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB), notamment pour les volets santé-environnement et biodiversité. Le projet pourrait faire l'objet d'un dépôt dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ou d'un appel à projets, sous l'impulsion d'une structure porteuse. L'implication des services de l'État est sollicitée pour accompagner et sécuriser les différentes étapes administratives et techniques.



Objectifs

- Extension de la zone humide par le déplacement de la digue de l'étang, augmentant ainsi la surface humide et ses fonctions écologiques ;
- Diversification des milieux et habitats pour enrichir la biodiversité locale ;
- Valorisation écologique des berges de l'étang, renforçant leur rôle de refuge et corridor pour la faune ;
- Rétablissement de la continuité écologique de la Viosne via la restauration du bras de décharge et la valorisation de son lit, facilitant la circulation de l'eau et des espèces ;
- Reméandrage et alimentation de mares pour recréer des habitats aquatiques variés ;
- Maintien et diversification des usages existants (pêche, promenade), avec un accueil du public adapté et une communication active autour des milieux naturels créés.

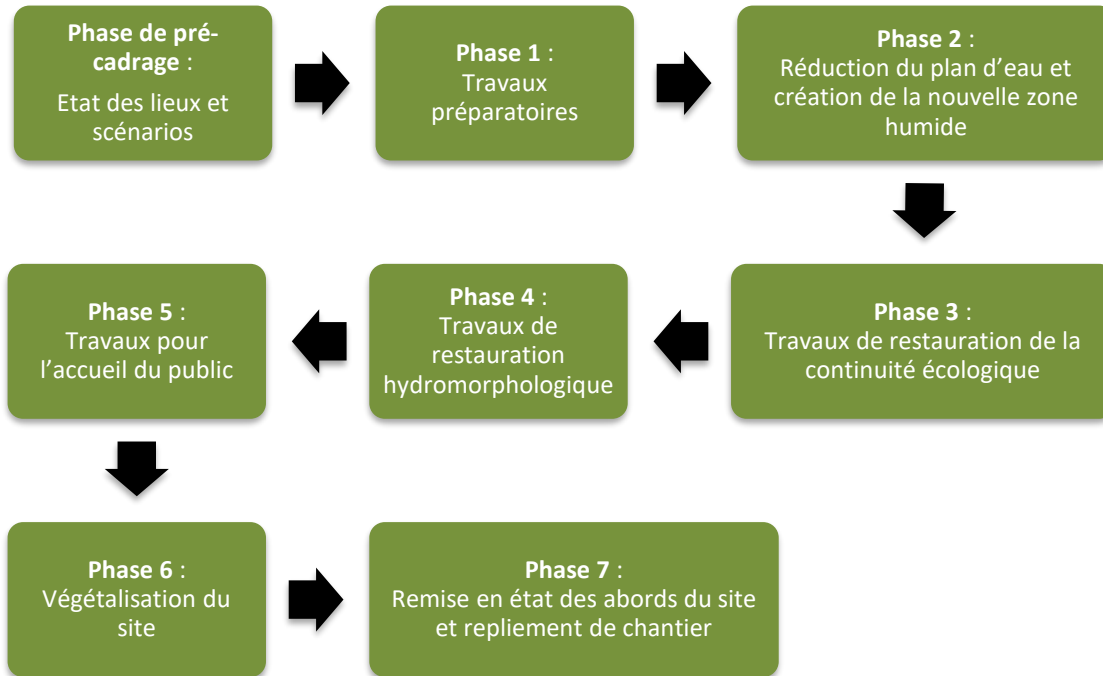


Quels accompagnements par les services de l'Etat

- 2018 : État des lieux et scénarios réalisés par le Bureau d'études SINBIO ;
- Octobre 2022 : Échange avec la DDT 95 ;
- 15 mai 2023 : Réunion de cadrage avec la DRIEAT ;
- 3 avril 2024 : Dépôt du dossier Loi sur l'Eau pour demande d'autorisation environnementale par le CD95 ;
- 7 mai 2024 : Décision de la MRAE indiquant qu'aucune évaluation environnementale n'est nécessaire ;
- 26 juillet 2024 : Enquête administrative et consultation des organismes (ARS, OFB, Architecte des Bâtiments de France, Fédération de pêche, Parc National Régional du Vexin, SNP DRIEAT) ;
- 21 août 2024 : Avis favorable de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- 4 septembre 2024 : Contribution de l'OFB soulignant un gain écologique, avec quelques compléments à prévoir ;
- 23 septembre 2024 : Avis favorable du SNP DRIEAT, sans nécessité de dérogation espèces protégées.
- 7 octobre 2024 : Avis de recevabilité de la DDT ;
- 24 octobre 2024 : Demande de compléments envoyée, intégrant les attendus de l'OFB ;
- 26 novembre 2024 : Réponse du Conseil Départemental à la demande de compléments ;
- 15 avril 2025 : Fin de l'enquête publique.



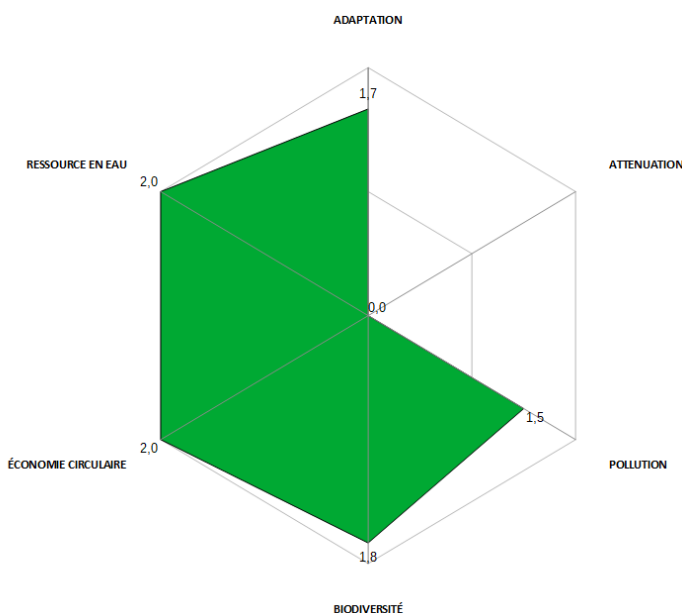
Calendrier du projet



Un projet centré sur l'équilibre écologique d'un milieu humide

Radar du projet

Analyse



Le projet est vertueux au regard de l'analyse de la boussole :

Adaptation : Création d'un îlot de fraîcheur ; réduction du risque lié aux inondations (reméandrage).

Pollution : Curage et évacuation de sédiments pollués associés à la végétalisation des berges.

Biodiversité : Pêche de sauvegarde ; maintien de microfalaises ; création d'une mare à l'aplomb de la digue sud ; site classé ENS ; la conception des différents aménagements et choix des matériaux permettent d'inscrire le projet le plus possible dans le paysage.

Economie circulaire : Réemploi des matériaux de la digue.

Ressource en eau : Etude prélèvement



Les leviers de réussite

Une gouvernance proactive

Le projet a été conçu en lien étroit avec les services de l'État, dès les premières étapes. Cette collaboration a permis d'anticiper les exigences réglementaires, notamment à travers des études techniques préalables (géotechnique, sédimentaire).

Une conception technique au service de la nature

Un phasage rigoureux a été défini pour une mise en œuvre progressive et maîtrisée. Le projet prend en compte la dynamique hydrologique du site (réduction du plan d'eau, restauration du bras de décharge, continuité écologique) et intègre des actions concrètes pour la biodiversité, comme la création de zones humides et la plantation d'espèces adaptées.

Une mobilisation collective

De nombreux acteurs institutionnels (OFB, ARS, ABF...) ont été impliqués. La consultation publique a permis d'intégrer les remarques et d'adapter le projet en conséquence, assurant ainsi son acceptabilité.

Un projet exemplaire

Le projet repose sur un gain écologique tangible et une méthode reproductible fondée sur le diagnostic, la concertation et le phasage. L'accueil du public est valorisé par des aménagements pédagogiques et des cheminements adaptés.



Le support de communication

Le support de communication choisi est un jeu vidéo immersif qui modélise le site tel qu'il apparaîtra une fois les travaux achevés. Il permet de se déplacer librement en 3D de manière ludique, offrant une visite virtuelle du projet finalisé. Tout au long du parcours, des panneaux d'information intégrés au jeu expliquent les moyens mobilisés et les acteurs impliqués dans sa réalisation. Cet outil constitue un moyen pour rassurer le grand public et les collectivités sur l'issue du projet, en donnant à voir dès maintenant ce que sera le résultat final.

Le jeu est accessible à tous uniquement sur ordinateur en copiant le lien suivant : etangdesaulnes.servegame.com

Le temps de chargement du jeu peut varier en fonction de la qualité de votre connexion internet. En cas de débit faible, le lancement peut être plus long. Nous vous remercions de faire preuve de patience pendant cette phase.

Ce support s'adresse à la fois au grand public et aux collectivités, notamment les mairies, afin de valoriser un projet exemplaire et des méthodes éprouvées pour la création de zones humides. Il met en lumière une démarche conciliant loisirs, accès au public et protection des milieux naturels que ce soit en phase travaux ou une fois que le projet est réalisé.

Le lien vers le jeu peut être diffusé via le bulletin municipal, une newsletter locale ou encore affiché directement sur le panneau du chantier, afin d'assurer une large diffusion de l'information tout au long des travaux.



Crédits

Rédacteurs :

Ophélie COINT
Emeline DELACHER
Mathilde JAMMET
Enzo RAJI
Geoffrey PARAYRE

Contacts :

CD 95 : Damien LAVISSE, Responsable du pôle aménagement et gestion des espaces naturels (damien.lavisse@valdoise.fr)

DDT 95 : Muriel BONNEVILLE, Inspectrice de l'environnement police de l'eau (muriel.iriarte@valdoise.gouv.fr)

AAPPMA : Association agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - La Goujonnaise (pecheursdelagoujonnaise@gmail.com)